

Cela vous est peut-être déjà arrivé : un inconnu vous appelle ou vous envoie un mail. Il prétend que par son entremise, vous pouvez placer votre argent à des conditions très avantageuses. Avant de mordre à l'hameçon, parcourez les conseils qui suivent.

Checklist:

Sachez avec qui vous traitez !

Si vous ne connaissez pas la personne ou l'entreprise qui vous propose un placement, vérifiez qu'elle possède une autorisation. La fonction "rechercher" sur les sites web www.fsma.be ^[1] (<https://www.fsma.be/fr/search-page> ^[2]) et www.nbb.be ^[3] vous permet de contrôler si un fournisseur est titulaire d'une autorisation. Si le fournisseur ne figure pas sur la liste, envoyez un e-mail à info@fsma.be ^[4], pour que la FSMA puisse effectuer un contrôle.

Demandez des informations à propos de ce que l'on vous propose !

Un fournisseur de produits d'investissement doit vous communiquer au moins les informations suivantes :

- des informations sur le produit : le plus souvent, vous les recevez sous forme de fiche d'information, de brochure d'information ou de prospectus ;
- des informations sur les frais et risques du produit ;
- des informations sur le fournisseur telles que son nom, le pays d'origine, le numéro d'autorisation auprès de l'instance de contrôle, le nom de l'instance de contrôle.

Ne donnez jamais suite à une proposition de vente d'actions par téléphone ou e-mail !

Si vous ne connaissez pas le fournisseur, raccrochez immédiatement. Les vendeurs sont souvent très opiniâtres. N'entrez pas dans la discussion. Ne répondez pas aux e-mails d'inconnus, même s'ils semblent très alléchants.

Quelle adresse e-mail est utilisée ?

Les entreprises fiables utilisent rarement des adresses e-mail se terminant par " *hotmail.com, gmail.com ou yahoo.com*".

Ne décidez pas trop vite !

Les fraudeurs avancent souvent des raisons apparemment très bonnes pour vous inciter à prendre très rapidement une décision. Mais les bonnes opportunités d'investir à long terme ne disparaissent pas du jour au lendemain. Ne vous précipitez pas : réfléchissez tranquillement et ne prenez pas de décisions hâtives.

Sachez exactement ce que l'offre recouvre !

Évaluez les informations avec un esprit critique. Lorsqu'elles semblent trop belles pour être vraies, c'est généralement le cas !

Sachez ce que vous achetez et à quoi votre argent va servir. Méfiez-vous si l'on tente de vous vendre des placements complexes que vous ne comprenez pas.

Ne payez pas de frais peu clairs à des inconnus !

De nombreux fraudeurs promettent de beaux rendements à condition que vous versiez d'abord une prime d'entrée ou que vous versiez des frais obscurs. Et ensuite, ils s'évaporent dans la nature. Ne payez jamais d'acomptes !

Méfiez-vous tout particulièrement si le fournisseur est basé à l'étranger ou s'il vous demande de verser de l'argent sur un compte étranger !

Contrôlez ces entreprises à l'aide des moteurs de recherche sur internet. Vous pouvez prendre contact avec les instances de contrôle étrangères, dont les coordonnées sont généralement fournies sur internet. Soyez également très prudent si vous devez transférer de l'argent via des virements à l'étranger ou *money transfers*.

Méfiez-vous si la personne ou l'entreprise vous demande de nombreuses données privées, comme votre numéro de compte, les données de votre carte de crédit, votre date de naissance, etc.!

Méfiez-vous si l'on vous demande ces données dès le premier contact. Demandez toujours pourquoi ces données sont nécessaires.

URL source: <https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/checklists-conseils/conseils-contre-la-fraude>

Liens

[1] <http://www.fsma.be>

[2] <https://www.fsma.be/fr/search-page>

[3] <https://www.nbb.be/fr>

[4] <mailto:info@fsma.be>